

Séance ordinaire du conseil municipal

vendredi 26 juin 2026

Procès-verbal

1. Ordre du jour :

- Désignation d'une ou d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu du 24 avril 2026 ;
- Approbation de l'ordre du jour ;
- Autorisation donnée au maire pour contractualiser le feu d'artifice avec la société « Fêtes et Feux » ;
- Autorisation donnée au maire pour externaliser l'entretien des espaces verts éloignés ou chronophages auprès de la société la mieux-disante ;
- Autorisation donnée au maire pour faire réparer la toiture arrière de la mairie et effectuer une révision complète sur la base de l'offre la mieux-disante ;
- Autorisation donnée au maire pour faire repeindre les menuiseries (portes, volets, fenêtres) ainsi que les appuis de fenêtres de la mairie sur la base de l'offre la mieux-disante ;
- Principe de cession du terrain communal de « La Boisardière » et autorisation donnée au maire à conduire les actions afférentes ;
- Décision budgétaire modificative n°1, budget principal, régularisation de l'avance accordée aux entreprises pour l'aménagement du bourg ;
- Tarifs de la cantine pour l'année 2026-2027 ;
- Subvention au profit de l'association Agora ;
- Renouvellement de contrats pour deux employés communaux ;
- Autorisation donnée au maire pour souscrire un crédit de trésorerie ;
- Approbation du règlement intérieur du comité de pilotage de la restauration scolaire ;
- Approbation des statuts du SIAEP du Haut Perche ;
- Présentation du bilan 2025 de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche
- Désignation de représentants de la mairie au comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2512004 « Forêts et étangs du Perche » ;
- Conventions avec le SMIRTOM du Perche Ornaïs concernant la zone de collecte des déchets de Saint-Gilles (annulation ancienne convention et intégration d'un avenant) ;
- Convention portant adhésion aux prestations de médecine du travail et prévention du pôle santé au travail du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne ;
- Bilan des décisions municipales prises par le maire ;
- Informations diverses.

2. Étaient présents :

Bruno CHABLE, Gilberte MÉNAGER, Jean-Marie CARRU, Mathilde SIRAMY, Janick LEJEUNE, Matthieu MALAISÉ, Sylvie WERNER, Théo NAHON, Chloé CHABLE, Christophe LE CAILLEC et Dominique VIAU.

Florence LORITE-COUCHOT, absente, a donné son pouvoir à Dominique VIAU.

La fonction de secrétaire de séance est tenue par Chloé CHABLE.

3. Approbation du compte rendu de la séance du 24 avril 2026

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur le compte rendu établi pour la réunion du conseil municipal du 24 avril 2026.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 24 avril 2026.

4. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'ordre du jour.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour.

5. Délibération n°20260626-01 : contractualisation du feu d'artifice de la Saint Gilles avec la société « Fêtes et Feux »

Dans le cadre de fête de la Saint Gilles (5 et 6 septembre 2026), la municipalité offre traditionnellement le feu d'artifice qui est précédé d'une retraite aux flambeaux.

La prestation proposée par la société s'élève à 1800€ TTC (1716€ l'an dernier) pour une durée d'environ 6 minutes.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité (12 voix « pour »), Monsieur le maire à contractualiser le feu d'artifice de la Saint Gilles avec la société « Fêtes et Feux ».

6. Délibération n°20260626-02 : externalisation de l'entretien des espaces verts éloignés de l'agglomération

Monsieur le maire précise que l'objectif est d'externaliser des activités chronophages afin de libérer du temps de l'agent technique et de concentrer son activité sur l'embellissement de la commune.

Les espaces concernés sont : Saint Gilles, les bermes et accotements de la rue du stade à partir du cimetière, le terrain de pique-nique (ancienne zone de baignade), zone du lavoir du chemin du bignon, la croix des filles et le terrain communal de la Boisardière.

À ce stade, un micro-entrepreneur (demandant un acompte avant travaux) et une société plus importante ont transmis un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire, d'une part, à externaliser la tonte et l'entretien des terrains cités supra auprès de la société la mieux-disante et, d'autre part, à payer, le cas échéant, un acompte au prestataire à la commande.

7. Délibération n°20260626-03 : réparation et révision de la toiture de la mairie

À l'image du patrimoine immobilier communal, la toiture de la mairie est fortement dégradée. Ainsi, depuis des années, la toiture arrière du bâtiment ne s'effondre pas grâce à la présence d'un étau métallique (panne pourrie sur une longueur de 70 cm environ depuis son encastrement dans mur). Par ailleurs, de nombreuses tuiles et ardoises sont absentes ou cassées et des lattes sont cassées. Cela occasionne des fuites et un seau récupère l'eau également depuis des années.

Dans ces conditions, l'adjoint aux travaux et le maire proposent de renforcer la panne, de remplacer les tuiles et ardoises manquantes et de refaire le solin d'étanchéité autour du conduit de cheminée à la suite de l'affaissement de la toiture. Un devis a été effectué pour un montant légèrement inférieur à 1000€.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à faire réparer et réviser la toiture arrière de la mairie auprès de la société la mieux-disante.

8. Délibération n°20260626-04 : peinture des menuiseries (portes, volets, fenêtres) et des appuis de fenêtres de la mairie

Les menuiseries de la façade de la mairie n'ont pas été repeintes depuis de nombreuses années. Cela confère une impression de bâtiment délabré d'autant plus que certaines sont anciennes. Un brossage, un masticage de certains carreaux et la mise en peinture de l'ensemble permettra de redonner un meilleur aspect à la façade.

À ce jour, un micro-entrepreneur propose une prestation très intéressante (de l'ordre de 500€) qui pourrait être effectuée au cours de la troisième semaine d'août. L'achat de la peinture serait réalisé par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à faire repeindre les menuiseries de la façade de la mairie dans les conditions décrites supra.

9. Délibération n°20260626-05 : principe de cession du terrain communal de « La Boisardière » et autorisation donnée au maire à conduire les affaires afférentes

Ce terrain est situé au centre du hameau de la Boisardière. L'entretien incombe à la commune et représente donc une charge plutôt qu'une opportunité.

Actuellement situé dans le domaine communal public, il ne possède pas de référence cadastrale. Une future vente nécessitera de le borner et de le transférer dans le domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité (11 voix « pour » et 1 abstention), approuve le principe de cession du terrain communal de « La Boisardière » et autorise, Monsieur le maire, à conduire les modalités afférentes.

10. Délibération n°20260626-06 : Décision budgétaire modificative n°1, budget principal, régularisation de l'avance accordée aux entreprises pour l'aménagement du bourg

L'avance relative à l'opération d'aménagement du centre-bourg de Mauves-sur-Huisne, enregistrée en 2025 dans un compte spécifique, doit maintenant être réincorporée au marché.

Il s'agit d'une écriture comptable avec les éléments suivants :

- dépense :
 - chapitre 041 - article 2315 – Installations, matériels et outillages +27 149€
- recettes :
 - chapitre 041 – article 238 – avances versées sur commande d'immobilisation +27 149€

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, la décision budgétaire décrite supra.

11. Délibération n°20260626-07 : tarifs de la cantine pour l'année 2026-2027

Le repas quotidiennement servi à la cantine comprend 4 composants (entrée ou fromage, plat, accompagnement, dessert). Pour la prochaine rentrée, le prestataire « Maison Renaud » facturera ce repas à 4,16€ TTC. Cela représente une augmentation de 5 centimes par rapport à l'année scolaire 2025-26.

Le bureau municipal propose de ne pas répercuter l'augmentation du prestataire et de conserver les tarifs en vigueur, à savoir :

- tranche 1 (Quotient Familial (QF) < 1000€) : 1€ (3€ reversés par l'État à la municipalité) ;
- tranche 2 (1000 < QF < 1600) : 4,23€ ;
- tranche 3 (QF > 1600€) : 4,40€ ;
- adultes : 5,30€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le maintien des tarifs de cantine scolaire pour l'année 2026 -2027.

12. Délibération n°20260626-08 : subvention au profit de l'association Agora

Agora intervient dans l'école de Mauves-sur-Huisne avec un auteur de littérature pour enfants. L'association Agora n'est plus domiciliée à Mauves depuis la fin de la présidence de Serge Bessières. À l'aune non-domiciliation, aucune subvention n'avait été attribuée en 2025. Toutefois, Agora était intervenue à l'école.

À contretemps et malgré sa non-domiciliation à Mauves-sur-Huisne, Agora a sollicité une subvention de 350€ en indiquant qu'elle reconduirait son intervention à l'école quelle que soit la décision du conseil municipal.

En parallèle, il convient de garder à l'esprit que la gestion de l'école ne relève pas de la commune mais de la Communauté de Communes (CdC) du Pays de Mortagne-au-Perche. A ce titre, Agora devrait se rapprocher de la CdC pour la prochaine année scolaire. Fort de ces différentes données, le bureau municipal est partagé entre deux options : ne rien octroyer ou attribuer 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à la majorité (10 voix « pour » et 2 abstentions), l'attribution d'une subvention de 150€ à l'association Agora et demande au maire d'indiquer à l'association de se rapprocher de la CdC du Pays de Mortagne-au-Perche pour solliciter une subvention en 2027.

13. Délibération n°20260626-09 : renouvellement de contrats pour deux emplois communaux

Deux contrats à durée déterminée arrivent à échéance respectivement pour le poste d'employé à l'agence postale communale (APC) et le poste d'employée de la cantine.

S'agissant du poste de l'APC, Monsieur Freire l'occupe depuis 1 an à hauteur de 13h30 par semaine avec la rémunération correspondante à l'indice brut 401, majoré 376 (valeur de l'indice en dessous du minimum légal). Un avenant avait été conclu en cours d'année et augmentant la durée quotidienne de 15 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi (soit 13h30 par semaine) afin de lui permettre de préparer l'agence en amont du créneau de service effectif. Il est proposé d'ajouter 15 minutes également au service du samedi matin (soit 13h45 par semaine) et de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans.

Concernant le poste de la cantine, Madame Laurent l'occupe depuis 1 an à hauteur de 17 heures hebdomadaires pour 35 semaines d'activité avec la rémunération correspondante à l'indice brut 401, majoré 376 (valeur de l'indice en dessous du minimum légal). Il est proposé de renouveler pour une durée de 1 an.

Monsieur le maire précise que le traitement de tels dossiers « Confidentiel Personnel » n'est pas adapté dans une instance publique. En conséquence, le maire proposera lors d'une prochaine réunion du conseil le vote d'un tableau d'effectif théorique (TE) dont la ressource en personnel aux conditions explicités dans le TE sera effectué par décision du maire.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de :

- Monsieur Freire pour une durée de 3 ans, à raison de 13 h 75 centièmes par semaine et à l'indice brut 422, majoré 380 ;
- Madame Laurent pour une durée de 1 ans, à raison de 17 heures par semaine et à l'indice brut 422, majoré 380.

Les contrats de droits publics seront annexés à la présente délibération.

14. Délibération n°20260626-10 : Autorisation donnée au maire pour souscrire un crédit de trésorerie

L'adjointe au maire en charge des finances rappelle le principe et la finalité de la souscription d'un crédit de trésorerie.

Compte tenu des travaux d'aménagement du centre-bourg générant le paiement des factures aux montant élevés, du non-versement de la totalité des subventions en amont et de la faible capacité d'autofinancement de la commune, il est nécessaire de recourir à crédit afin de maintenir la trésorerie à un niveau positif et compatible avec le paiement des différentes factures et charges fixes. Ce prêt sera remboursé dès perception des subventions.

Une ligne de trésorerie de 30 000€ a d'ores et déjà été souscrite par le maire conformément aux attributions déléguées par le conseil municipal au maire (délibération n° 2026042404) le 10 juin 2026.

Le besoin en trésorerie est évalué à 100 000€ supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à souscrire un crédit de trésorerie de 100 000 € aux meilleures conditions tarifaires.

15. Délibération n°20260626-11 : approbation du règlement intérieur du comité de pilotage de la restauration scolaire

Conformément à la délibération 2026042407 du conseil municipal, l'adjointe au maire en charge du domaine scolaire et périscolaire et le maire proposent un projet de règlement intérieur du COPIL de la restauration scolaire.

Ce projet a été transmis aux membres du conseil lors de la convocation et n'a suscité commentaire. Dans un souci d'exhaustivité, le maire propose d'ajouter dans le chapitre 2 « Composition » la phrase suivante :

- "Le maire ou l'adjointe en charge peut convier d'autres personnes en cas de besoin".

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le projet actualisé de règlement intérieur du comité de pilotage de la restauration scolaire qui sera annexé à la présente délibération.

16. Délibération n°20260626-12 - approbation des statuts du SIAEP du Haut Perche

Le projet relatif aux statuts du SIAEP du Haut Perche a été transmis aux membres du conseil lors de la convocation. Aucune remarque n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, les statuts du SIAEP du Haut Perche.

17. Délibération n°20260626-13 - présentation bilan 2025 de la CdC du Pays de Mortagne-au-Perche

Le bilan annuel de la CdC du Pays de Mortagne-au-Perche, présenté au conseil communautaire lors de la séance du 30 avril 2026, doit faire l'objet d'une présentation formelle aux conseils municipaux des communes de la CdC.

Le maire revient sur les points importants du bilan transmis aux membres du conseil municipal lors de la convocation.

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte du bilan 2025 de la CdC du Pays de Mortagne-au-Perche.

18. Délibération n°20260626-14 - désignation de représentants de la mairie au comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2512004 « Forêts et étangs du Perche »

Le maire propose en qualité de représentant titulaire, Bruno Chable, et en qualité de représentant suppléant, Jean-Marie Carru (adjoint en charge des travaux).

Après en avoir délibéré, le conseil désigne, à l'unanimité, Bruno Chable et Jean-Marie Carru en qualité respective de représentants titulaire et suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2512004 « Forêts et étangs du Perche ».

19. Délibération n°20260626-15 - convention avec le SMIRTOM du Perche Ornaïs concernant la zone de collecte des déchets de Saint-Gilles (annulation ancienne convention et intégration d'un avenant)

Par délibération n°2026030612 lors du dernier conseil de la mandature 2020-2026, le conseil municipal a autorisé le maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'implantation et d'usage des conteneurs semi-enterrés CDC – Communes – SMIRTOM.

L'avenant, portant sur l'article 7 relatif au financement est donc signé par le maire en fonction, à savoir : Jean-Pierre Rocton. Toutefois, la convention d'origine n'a jamais été signée par le maire de Mauves-sur-Huisne.

Afin de remettre de l'ordre dans ce dossier, il est demandé à la commune de Mauves-sur-Huisne de signer la convention actualisée et reprenant les dispositions de l'avenant mentionné supra.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, annule la délibération n°2026030612 du 6 mars 2026 et autorise le maire à signer la convention actualisée relative à l'implantation et l'usage des conteneurs semi-enterrés CDC – Communes – SMIRTOM.

20. Délibération n°20260626-16 - Convention portant adhésion aux prestations de médecine du travail et prévention du pôle santé au travail du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne

La commune est déjà adhérente à la convention médecine et il s'agit d'un renouvellement. Les modalités et les cotisations restent les mêmes soit 0,4 % de la masse salariale. Cela représente une cotisation annuelle de 385€ en sus des cotisations obligatoires (0,8%) et optionnelles (0,5%).

Au bilan, la commune verse une cotisation annuelle de 1639€ au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer la convention portant adhésion aux prestations de médecine du travail et prévention du pôle santé au travail du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne.

21. Bilan des décisions municipales prises par le maire conformément aux délégations accordées par le conseil municipal

Conformément à la délibération n° 2026042404 du 24 avril 2026, le maire bénéficie d'un certain nombre d'attributions déléguées par le conseil municipal. En retour, il doit rendre compte de toute utilisation de ces attributions déléguées.

Ainsi, les décisions municipales suivantes ont été prises par le maire :

- embauche d'un employé saisonnier pour une durée de deux mois (1^{er} juin au 31 juillet 2026) pour renforcer l'action du service technique ;
- souscription d'une ligne de trésorerie de 30 000€ auprès du crédit agricole.

22. Informations diverses

1. Travaux

Réception du lot 1 (voirie, réseau EP) des travaux d'aménagement du centre-bourg le 3 juin avec levée des réserves avant le 25/9/2026. La principale réserve concerne la réfection de la partie goudronnée devant les 60 – 62 et 64 de la rue Catinat ;

La première réponse du conseil départemental au courrier adressé à son président au sujet de la prise en compte de la compensation de la perte d'exploitation de nos commerces à la suite des travaux de reconstruction du mur de soutènement est peu encourageante → courriel adressé par le maire le 23 juin aux deux conseillers départementaux du canton de Mortagne ;

Entrevue maire - M. Pougheol (architecte travaux église) le 22 juin – projet réévalué à 620 764,73€ TTC.

2. Téléphonie - numérique

Raccordement internet THD : une quinzaine de maisons reste en attente de connexion – après prise de contact avec le directeur Orange Orne, le déploiement est en cours. Les personnes concernées peuvent contacter la mairie ;

Le maire présente le dossier d'information mairie concernant l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. En premier lieu, il s'agit d'une affaire privée entre les opérateurs Bouygues et SFR, d'une part, et la société Technik Bois, d'autre part. L'origine du dossier remonte à l'an dernier lorsque les opérateurs ont

contacté la commune. Cette dernière a proposé des emplacements qui ont été refusés ou retoqués. Dans ces conditions, les opérateurs se sont tournés vers les propriétaires privés et la commune « a perdu la main ».

Aujourd'hui, la municipalité affiche une communication transparente (dossier d'information en consultation à la mairie) mais n'est pas habilitée à s'immiscer dans un dossier privé. En revanche, le maire sera appelé à émettre un avis lors du dépôt de la déclaration préalable de travaux par les opérateurs.

Prochain atelier numérique le 9 juillet matin (3 participants à celui du 17 juin).

3. Vie économique

Rencontre avec Monsieur Havard – délégué territorial du groupe La Poste le 30 juin (APC, BAL et solutions financières) ;

Nouvelle entrevue le 1^{er} juillet avec la Foncière de Normandie pour la boulangerie pour un chiffrage des travaux qui seraient potentiellement à réaliser ;

Plan d'équipement anti-chaud à programmer pour 2027 avec l'acquisition de 2 climatiseurs mobiles à un moment financièrement favorable (black friday par exemple).

4. Volet social

Prochain ramassage des ordures ménagères et déchets issus du tri sélectif pour les personnes et/ou dépendantes mardi 30 juin ;

Eglise ouverte à partir de jeudi (10h – 18h) pour un îlot de fraîcheur durant la canicule ;

Mise à jour du registre des personnes vulnérables à la suite de la canicule et Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à refaire non mis à jour depuis plus de 10 ans ;

Après échanges avec Logissia, la commune de Mauves sera représentée et votera aux commissions d'attribution des logements Logissia de Marguerite de Lorraine par Gilberte Ménager, 1^{ère} adjointe.

5. Art – culture - festivités

Concerts organisés par l'Oreille du Perche les 23 et 24 juillet à Mauves et les 25 et 26 juillet à Préaux-du-Perche ;

Prochain marché (n° 4) le vendredi 17 juillet.

6. Personnel communal

Agents techniques aux espaces verts en horaires décalés durant la canicule 6h -13h.

7. Divers

Désignation de Jean-Marie Carru comme référent sécurité routière auprès de la préfecture ;

Entrevue avec Don Jean-Baptiste (curé de la paroisse de Sainte Céronne et Sainte Anne du Perche) pour évoquer notamment la messe patronale de la Saint Gilles et l'église Saint Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h45

Date de la prochaine réunion : jeudi 30 juillet 2026 à 20h00